

PMU BET
**9^e
GRAND
PRIX
D'AFRIQUE**
Dimanche 3 février 2019 - Vincennes Hippodrome de Paris



325

MILLIONS FCFA*
PMUC

Journal d'informations et de débat fondé le 17 Novembre 1979
Direction - Rédaction - Publicité : Rue Bebey Eyidi Akwa (derrière direction général Nexttel) B.P. 5925 Douala
République du Cameroun - Tél. : +237 33 42 04 39 - Tél./Fax : +237 33 42 53 74

Une filiale de
free media
GROUP

E.mail : lemessenger.info@gmail.com
Site web : lemessenger.net

Le Messager

A l'écoute du peuple



Fondateur : **Pius N. NJAWE** Directeur de publication: **Jean François CHANNON**

N° 5234 DU VENDREDI 1ER FEVRIER 2019 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien

1957 - 2010
Remember Pius N. Njawé

Mfoundi

Le complot du Pouvoir contre le Mrc éventré

• *Alors que les marches pacifiques du Mouvement pour la renaissance du Cameroun ont été violemment refoulées par les forces de maintien de l'ordre samedi dernier, la Sous-préfecture du 1er arrondissement de Yaoundé délivre un récépissé autorisant une marche des « anti-Kamto » ce 1er février dans les artères de la ville.*



P.3

Douala

Au cœur d'une guerre successorale

• *A l'origine, la bataille de deux vieillards pour l'occupation de la résidence de leur sœur aînée, cinq jours seulement après son décès à Bonatonè Deido*

P.8

Chefferie supérieure Bangou

Ces vérités tues...

• *Les confidences du Dr Jean Mirabeau Kepseu*

P.10

Marche blanche...

Ndam Njoya rompt le silence

• *Selon le président de l'Union démocratique du Cameroun, « le régime est en proie aux démons qu'il génère »*

P.2

NDAM NJOYA ROMPT LE SILENCE

Selon le président de l'Udc, « le régime de Yaoundé est en proie aux démons qu'il génère »

Absent de la scène depuis la présidentielle et diminué par des soucis de santé, le président national de l'Union démocratique du Cameroun (Udc) a, dans le cadre des vœux à la presse, détricoté le système régnant à Yaoundé. Une autopsie froide teintée de manque d'initiatives et de mauvaise foi seraient à l'origine de la stagnation de l'Etat Cameroun.

Dans une déclaration sanctionnant les travaux des différentes instances du parti de la houe, le président national de cette formation politique n'est pas passé par quatre chemins pour dénoncer avec fermeté la gestion des affaires de la cité par Paul Biya et son équipe. Rien ne va selon le leader politique. Ce qui l'amène à croire qu'il faut tout reconstruire afin que le peuple puisse bénéficier des retombées des différentes démarches entreprises par l'autorité centrale. Cela passe par une décentralisation effective, loin des discours et des slogans creux car Ndam Njoya pense que « *la non application de cette dispositions pourtant contenue dans la Constitution de 1996 a entretenu un flou jusqu'à ce que l'on arrive à la crise anglophone* ». Repenser l'autorité traditionnelle pour lui donner la place qu'elle mérite est aussi réclamer par l'Udc parce qu'en ce moment l'on fera « *vivre et faire vivre la politique aux uns et aux autres comme un art* » et non plus comme un traquenard. Les richesses, les originalités et la diversité camerounaise doivent permettre de se sentir à l'aise surtout avec la mise en valeur de ce potentiel car précise le communiqué final « *le régime de Yaoundé en proie aux démons qu'il génère* » n'a jamais réussi à « *apporter des solutions concrètes aux problèmes des populations qui se meurent* ».

Ndam Njoya se désolé du fait que l'accès à un service ou à une fonction n'est possible que par des « *interventions* ». Même « *la justice, pour faire primer le droit, pour avoir une promotion, pour gagner une marché, au*



détriment des compétences, de la méritocratie » se désolé-t-il. pour ce qui est de la corruption révèle le document émis par l'Udc, « *populations entraînées par ceux et celles qui sont au pouvoir à différent niveau, sont conditionnées, développant des comportements monarchistes qui tuent la personnalité, l'identité et qui enfouissent les vertus républicaines.* » Il faut « *mettre fin aux pratiques inhibitrices et destructrices des identités, des personnalités* » en sortant « *des situations qui stérilisent, inhibent les populations qui finissent par se sentir étrangères et croire que le pouvoir appartient à une famille donnée, à une catégorie de personnes dans cette famille* ».

Évoquant de nombreuses turpi-

tudes ayant émaillé la vie de ce parti politique l'Udc s'est prononcé sur l'actualité liée aux faits actuels.

Attaques contre les représentations diplomatiques

L'union démocratique du Cameroun qui a toujours souhaité un dialogue permanent entre les acteurs de la scène politique n'est pas d'accord avec les derniers événements survenus dans la diaspora. S'appuyant sur l'éthique qui guide le fonctionnement du parti, Adamou Ndam Njoya estime que « *les actes tels que la mise à sac de nos Ambassades en France, en Belgique, et en Allemagne, ne sauraient être acceptés* ». Car ajoute-t-il « *le respect de nos Institutions doit être sans faille. La*

chose publique, l'intérêt général, notre patrimoine sauvegardés ». Le leader politique invite à « *la formation et le comportement des recrues, pour éviter ce genre de situations embarrassantes.* » Le parti a tourné la page de la présidentielle du 7 octobre 2018 pour se concentrer sur les échéances à venir pour « *la préparation des législatives, municipales, régionales, la liberté et le choix politiques* » et « *la participation au vote libre des citoyens, est un facteur de mobilisation fort, d'adhésion, comme partie prenante* » puisque c'est « *... la démocratie qui garantit la croissance économique et la sécurité et non le contraire...* »

Dimitri AMBA

ASSEMBLÉE CHRÉTIENNE TÉMOINS DU CHRIST

Un pasteur radié et excommunié

Crée en 1952 par l'apôtre Mbassy Kouoh André, pionnier du pentecôtisme au Cameroun, homologué le 29 juin 1960, l'Assemblée Chrétienne 'Témoins de Christ' du Cameroun dont le siège est à Deido fait face à ce qui peut être considéré comme des tentatives de putsch contre son président actuel, le révérend Jamot Mbollo-Mbassy, légalement élu et installé depuis son assemblée générale électorale du 14 décembre ...2012, dont le ministre de l'administration territoriale avait pris acte.

Ce qu'il faut retenir c'est que les Eglises protestantes du Cameroun font de plus en plus face à des bruits de bottes, sous fond de lutte pour le pouvoir entre bergers qui se révèlent à la face des fidèles comme très peu convertis au message du Christ. Le diable a-t-il pris position dans le bétailier ?

Un an plus tard, l'un des dirigeants déchu pour prévarication, selon les responsables de l'Actc, le révérend Mongue Richard revient à la charge en saisissant les autorités administratives du Littoral pour un recours, malgré la réunion de concertation des dirigeants de l'Actc et dont les résolutions ont été signifiées aux pasteurs de l'Assemblée du Christ et entérinées par l'autorité administrative. Pour le gouverneur de l'époque Joseph Béti Assomo : « *votre requête*

ne peut prospérer parce qu'un nouveau bureau de l'église « Assemblée Chrétienne Témoins de Christ du Cameroun » a été homologué par le ministre de l'AT en septembre 2013.

L'assemblée générale issue d'une commission spirituelle technique composée de 12 pasteurs a écarté toute action ou intervention au nom de l'Eglise, du sieur Mongue Richard désormais radié et excommunié après avoir contesté en vain, dit le révérend pasteur Mbollo-Mbassy, « auprès de l'administration et de la justice qui l'ont toujours débouté ». Cette AG a conduit le révérend docteur Jamot Mbollo-Mbassy et son équipe à la tête de l'Actc.

Aujourd'hui, l'apôtre Mbollo Mbassy a donné un nouveau souffle de vie à l'Actc, dont le siège brille désormais de mille feux, à Deido-

Douala. Ce qui désolé le pasteur, c'est que le révérend Mongue a « *commis des malversations et continue de se prévaloir de cette auguste assemblée, « alors qu'il n'a pas le droit de poser des actes au nom de l'Actc* ».

Sa radiation et fait spirituel grave, son excommunication par les pasteurs siégeant en conseil de discipline se justifie « *pour faute lourde* » vis-à-vis de l'Actc à ce que la direction ajoute : « *la violation de ses statuts et règlements* ».

Il est donc question maintenant de réconcilier la famille pentecôtiste par la formation et l'encadrement vers d'autres défis qui interpellent les pasteurs, pour servir Dieu dans le calme, le recueillement et la paix.

Edking

MARCHE BLANCHE RÉPRIMÉE

Huit infractions imputées à Maurice Kamto

Atroupement, rébellion en groupe, hostilité à la patrie, trouble à l'ordre public, incitation à manifestation, insurrection, association de malfaiteurs et complicité sont des charges retenues hier (mercredi, 30 janvier 2019) par la police judiciaire contre le Président national du Mrc et 200 manifestants arrêtés ces derniers jours et conduits dans plusieurs lieux d'incarcération de Yaoundé.

Le conseil du principal challenger de l'opposition camerounaise a donné une conférence de presse cette nuit pour dénoncer les cas de violation des droits dont Maurice Kamto, des leaders co-alliés et des manifestants ont été victimes pendant et après la marche blanche réprimée par les forces de maintien de l'ordre. C'est avec beaucoup d'entrain et de sérénité que douze avocats du leader du Mrc ont échangé avec la presse nationale et internationale sur la désormais affaire Kamto. Me Sylvain Souop, chef de file du conseil du président du Mrc, a tenu, de prime abord, à rassurer les Hommes de médias sur l'état de santé de l'homme politique. Par la suite, l'avocat au barreau du



Cameroun a fait savoir que le tireur de penalty dénonce le vandalisme des ambassades du Cameroun à Paris et à Berlin. « Maurice Kamto ne se reconnaît, affirme S. Souop, n'avoir jamais envoyé qui que ce soit saccager et casser dans les ambassades ».

Après avoir listé les huit charges retenues contre Kamto, l'homme en robe noire décrit le fait que le juge qualifie les infractions avant même d'avoir été auditionné, sans même aussi avoir auditionné les personnes interpellées. « Pourtant, contrarie Souop, dans l'enquête préliminaire, les enquêteurs recherchent un faisceau d'indices inclinant à l'inculpation ou non des personnes arrêtées ». Au cours de cet échange public, Emmanuel Simh a aussi pris la parole pour dénoncer des cas de violation des droits, dont Kamto, Penda Ekoka, Kingue, Dzongang, Abe (Valsero),

Fogué, etc ont été victimes. Le 3ème vice-Président national du Mrc en a énuméré une typologie: violation pendant l'interpellation des personnes; interpellation faite après l'arrestation; interpellation après la garde-à-vue.

Enquête préliminaire

Au cours des cas d'interpellation des cadres du Mrc le 26 janvier 2019, certains manifestants, à Yaoundé et à Douala, ont fait les frais après la lancée des gaz lacrymogènes et après les tirs des coups de feu en l'air. « D'autres manifestants, à Bafoussam, Mbandjoun, Mbouda et à Dschang, ont été, relève Simh, molestés et torturés moralement et psychologiquement avant d'être conduits dans les geôles ». A la question d'un journaliste de savoir où se trouvent, actuellement, des figures politiques des partis

alliés au Mrc interpellés le 28 janvier 2019, S. Sylvain a précisé que M. Kamto, P.E. Kingue, Valsero, A. Dzongang et A. Fogue sont détenus au Gso alors que C. Penda Ekoka est incarcéré au Sed. Il en est de même des deux journalistes du quotidien *Le jour*, David Eyengue et Théodore Tchopa, arrêtés, tous les deux, le 28 janvier 2019 et conduits le lendemain au Gso.

A la question de savoir, dans le même sillage, quelle est la suite de la procédure judiciaire relativement à l'enclenchement de cette enquête préliminaire, l'avocat répond que la police n'est qu'à la phase des auditions des personnes arrêtées ces derniers jours. Jeudi, 31 janvier 2019, A. Fogué, P. E. Kingue, A. Dzongang, Valsero sont, en principe, en train d'être auditionnés par les enquêteurs de la police judiciaire. S'agissant du cas du Secrétaire national aux affaires financières du Mrc, deux charges, au départ, ont été retenues contre lui, en l'occurrence la destruction des biens et l'insurrection. Arrivé au Gso, six autres infractions ont été subordonnées à son cas. C'est à la fin de l'enquête préliminaire que la police judiciaire fera connaître les charges qui pèsent sur le cas du Président du Mrc, de ses co-alliés et de 200 manifestants concernés. Sur ces entrefaites, c'est le juge qui tablera sur ces infractions pour les examiner et les accrédi- ter ou, a contrario, les discréditer.

Serge Aimé BIKOI (Cp)

M. EMMANUEL NTONGA, PRÉSIDENT RÉGIONAL DU SDF DANS LE CENTRE

« Les chefs d'accusation contre Maurice Kamto, c'est bidon »

« Nous condamnons toute interdiction des manifestation publiques et arrestations sauvages des leaders des partis politiques. Les chefs d'accusation qu'ils portent contre Maurice Kamto et ses partisans, c'est du bidon. Il y aura plusieurs Kamto dans ce pays et il ne sert à rien de l'arrêter. Atanga Nji est aux abois. Il y a un génocide dans sa région où il ne peut même pas mettre pied. Quand le pouvoir arrête Kamto, il veut créer une guerre tribale dans ce pays. Car partout, on ne parle que de tribalisme. C'est le pouvoir qui crée le tribalisme car les Camerounais, entre eux vivent en paix et en parfaite harmonie. Si nous avions un conseil à émettre au président de la République, ce serait de lui demander de libérer très rapidement les prisonniers politiques tant ici que dans le cadre de la crise anglophone. Je lui demanderai de faire en sorte que les Camerounais s'asseyent très rapidement et sans délai autour d'une table pour débattre des problèmes cruciaux du pays. C'est bien lui qui déclenche toutes les guerres que nous vivons... Avec ces différentes interdictions de manifester, nous n'irons pas affronter ces sauvages... Quand le préfet interdit cette marche, c'est parce qu'il s'est senti bloqué. »

Propos recueillis par Léopold DASSI NDJIDJOU

MANIFESTATIONS PUBLIQUES DANS LE MFOUNDI

Le Sdf accule le Rdpc, le préfet sort les muscles

Un récépissé de déclaration de manifestation à la Sous-préfecture du 1er arrondissement en circulation dans les réseaux sociaux annonce une marche ce 1er février des « anti-Kamto » dans les artères de la ville de Yaoundé. Le président régional du Centre du Social democratic front a pris des mesures pour contrecarrer cette initiative, aussitôt annulée par les autorités administratives.

C'est une fenêtre ouverte sur la vaste injustice du « deux poids, deux mesures ». Un récépissé de déclaration de manifestation publique N°43/Rdmp/Jo6-01/Sp signé le 29 janvier 2019, par le Sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé 1^{er}, portant sur « l'organisation d'une marche en réplique aux manifestations illégales organisées par un parti d'opposition dans certaines localités du Cameroun et à l'étranger », circulait sur les réseaux sociaux. Hier déjà, l'honorable Jean Michel Nitcheu, Secrétaire régional du Social democratic front (Sdf), s'indignait du fait que toutes les 42 demandes d'autorisation à manifester publiquement, ont toujours connu une fin de non-recevoir auprès des autorités publiques.

Contacté par *Le Messenger* pour avoir confirmation de cette affirmation, le Secrétaire national de ce parti Jean Tsomelou, affirme que le parti du Chairman n'a jamais eu l'autorisation



des autorités administratives de manifester depuis la création de cette association politique. Au moment où le sous-préfet de l'Arrondissement de Yaoundé 1 vient d'accorder l'autorisation de manifester publiquement dans les artères de Yaoundé, précisément de l'Hôtel de ville aux services du gouverneur de la région Centre, les interdictions récentes de manifester du Sdf le 23 janvier à Douala et du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) le 26 janvier sont encore fraîches dans les mémoires.

Mépris des exigences

Et là qu'on le veuille ou pas on est obligé de se poser des questions sur la neutralité politique de l'Administration camerounaise. Tous les partis de l'opposition reprenne la même rengaine. Pire, l'opinion ne s'est pas encore remise des émotions fortes qu'elle a endurées suite à ces interdictions. La police a tiré sur des Camerounais à mains nues, certaines ambassades du Cameroun à l'étranger ont été vandalisées, créant une psychose

sans nulle pareille. Voici que dans cette période agitée, alors même que Maurice Kamto, son Directoire et ses alliés ne sont pas encore pas tous auditionnés qu'un groupe nommé Collectif 300 + Diaspora, représenté par un certain Eteme Robert, vient d'obtenir en un tour de main ce que le Sdf depuis des décades n'a pas pu obtenir, ce qui fait tout le malheur du Mrc aujourd'hui et probablement la pierre sur laquelle va achopper d'autres partis politiques d'opposition demain !

Ce groupe, inconnu jusqu'alors si ce n'est qu'il est un de ces organes affidés au pouvoir, est autorisé à manifester par les autorités administratives pour attirer l'attention de l'opinion sur les « manifestations illégales organisées par un parti d'opposition dans certaines localités du Cameroun et à l'étranger ». Dans cette autorisation, il y a eu manifestement une violation de la loi par l'autorité administrative. La demande a été déposée le 28 janvier pour une manifestation 1^{er} février. Or la loi exige 7 jours francs entre le dépôt et la manifestation. C'est donc au mépris des exigences que prescrit la pertinence de l'article 7 de la loi de la loi N°90 /055 du 19 décembre 1990 fixant le régime des réunions et des manifestations publiques : « La déclaration prévue à l'article 6 ci-dessus est faite au district ou à la sous-préfecture où la manifestation doit avoir lieu, sept jours francs au moins avant la date de ladite manifestation. »

Ségrégation des autorités administratives

Au Sdf, on considère cette autorisation comme une injustice. Le Secrétaire régio-

nal de cette formation politique dans le Centre, M. Emmanuel Ntonga, n'est pas allé par quatre chemins pour l'exprimer : « L'injustice qu'a créée le Sous-préfet de Yaoundé 1^{er} en déclarant un récépissé de déclaration de manifestation publique au Rdpc pour une marche contre l'opposition a poussé le Sdf région du Centre à contrecarrer cette marche en décidant à son tour d'organiser la sienne sur le même trajet que celui du Rdpc afin de présenter aux yeux du monde la démocratie deux poids deux mesures, version régime Biya. » Ainsi, selon le Sdf, le groupe nommé Collectif 300 + Diaspora, n'est qu'une annexe du pouvoir. En décidant de marcher aujourd'hui sur le même itinéraire, le préfet de Mfoundi a pris hier une décision interdisant les marches dans le département ce jour, demain et même le 9.

En réalité, l'autorité administrative saisit l'occasion pour interdire aussi les marches blanches, dites pacifiques des samedi 2 et 9 février prochains. Les militants du Mrc et ses alliés envisageaient de se faire comprendre ces deux jours à Yaoundé et dans toutes les régions du pays. Suite à cette interdiction, le président régional du Sdf prescrit les mesures suivantes. « Demande aux militants et sympathisants du Sdf Centre de rester chez eux le 1^{er} février tout en restant mobilisés et vigilants; demande la suspension des autorités responsables de cette provocation de plus ; n'acceptera plus jamais dans la région du Centre, la ségrégation des autorités administratives ; invite les autorités à autoriser toutes les manifestations publiques et à les encadrer telle que prévues par la loi. »

Léopold DASSI NDJIDJOU

ACCÈS AUX ÉCOLES PUBLIQUES DE FORMATION

Mafany Musonge veut réévaluer le coefficient de la langue anglaise

C'est l'une des recommandations fortes de la Commission nationale pour la promotion du Bilinguisme et du multiculturalisme (Cnpbm) qui a tenu hier à Yaoundé, sa première session semestrielle.

Pour cette année 2019, les membres de la Commission nationale pour la promotion du Bilinguisme et du multiculturalisme (Cnpbm) souhaitent passer à la vitesse supérieure en ce qui concerne la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme au Cameroun. Pour ce faire, il ressort de la réflexion ouverte en début d'années, des suggestions majeures parmi lesquelles : l'opérationnalisation des antennes régionales pour rapprocher la Commission des populations ; la poursuite des missions d'écoute des populations dans les huit régions restantes après le Nord-Ouest et le Sud-Ouest visité en 2018 ; l'élaboration d'un texte de loi sur la protection du bilinguisme et du multiculturalisme ; l'organisation d'un dialogue national d'apaisement ; l'élargissement des attributions de la Cnpbm pour en faire un médiateur de la République ou « Ombudsman » ; la révision du coefficient attribué à la langue anglaise dans les



concours d'accès aux écoles publiques de formation, etc.

Au total une vingtaine de propositions qui, d'après Peter Mafany Musonge, président de la Commission nationale pour la promotion du Bilinguisme et du multiculturalisme, « pourront être transformées en

actions et activités concrètes, de manière à donner effectivement corps, et ce, à brève échéance, à cet important pan de la politique de la nation, telle que définie par le chef de l'Etat et qui consiste à passer à la vitesse supérieure de la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme », a-t-

il laissé entendre dans son propos liminaire à l'ouverture des travaux de la première session semestrielle de ladite Commission pour l'exercice 2019, le 31 janvier à Yaoundé.

Organe consultatif

L'ordre du jour de cette rencontre prévoyait : l'examen du rapport d'activités pour l'année 2018 ; l'examen du rapport pour la mise en œuvre des missions de la Commission en 2018 ; l'examen du budget pour l'année 2019 ; et la présentation d'un document de travail sur le multiculturalisme intitulé : « Introduction sur le multiculturalisme Camerounais ». Excepté le budget encore en cours d'élaboration – alors que nous allions sous presse – tous les autres points ont été visités et adoptés par les membres présents. Créée par décret présidentiel du 23 janvier 2017, la Cnpbm est un organe consultatif avec personnalité morale et autonomie financière, placée sous l'autorité du président de la République. Elle a entre autres mission d'assurer le suivi de la mise en œuvre des dispositions constitutionnelles faisant de l'anglais et du français deux langues officielles d'égale valeur.

Nadège Christelle BOWA

INTÉGRATION NATIONALE

Où en est-on avec la promotion du bilinguisme ?

Longtemps perçu comme l'élément essentiel et socle de l'intégration nationale, le bilinguisme dans notre pays, est presque resté au statut quo, sans avancée réelle depuis sa consécration constitutionnelle en juin 1972 et ce, malgré les efforts textuels du gouvernement visant à le promouvoir.

Le ministre des Enseignements secondaires, Nalova Lyonga, a présidé le 29 janvier dernier, à Mbandjock, département de la Haute Sanaga, région du Centre, la 14^e semaine nationale du bilinguisme. Placée sous le thème « *bilinguisme, indéfectible pour l'intégration nationale, tremplin pour la paix et le développement* », durant cette période, les camerounais devraient normalement communiquer sur toute l'étendue du territoire national, en français pour les anglophones et anglais pour les francophones. Seulement, cela n'est pas toujours le cas. Pourtant, le bilinguisme au Cameroun est une prescription des différentes lois fondamentales qu'a connues le pays depuis sa réunification le 1^{er} octobre 1961. En effet, la Constitution du Cameroun du 18 janvier 1996 promulguée par le président de la République, Paul Biya, en révision de celle du 2 juin 1972 promulguée par Ahmadou Ahidjo, président de la République unie du Cameroun, stipule clairement que : « *la République du Cameroun adopte l'anglais et le français comme langues officielles d'égale valeur* ».

Pour promouvoir, contrôler et réguler la pratique au quotidien du bilinguisme au Cameroun, le gouvernement procède par la publication des lois, décrets, ordonnances et circulaires, de même qu'il a consacré toute une semaine à ladite cause, qui précède la traditionnelle fête de la jeunesse le 11 février de chaque année, pour donner l'occasion aux jeunes scolarisés de montrer aux yeux du monde leurs capacités à comprendre, s'exprimer et écrire soit le français pour les anglophones soit l'anglais pour les francophones. Et aussi, l'ordonnance n°72-11 du 26 août 1972 relative à la publication des lois, ordonnances, décrets et actes régle-



mentaires de la République Unie du Cameroun stipule que la publication des actes législatifs et réglementaires se fait au journal officiel en anglais et en français.

Dans la même veine, la circulaire n°001/Cab/Pm du 16 août 1991 relative à la pratique du bilinguisme dans l'administration publique propose un renforcement du bilinguisme dans ces administrations en neuf points qui sont : tout Camerounais a le droit de parler français ou anglais dans un service public ou parapublic et obtenir la réponse dans la langue officielle de son choix ; tout agent public ou parapublic doit se faire comprendre par son public cible, que celui-ci soit francophone ou anglophone ; tout service ou document offert au public par les services publics et parapublics doit être disponible dans les deux langues officielles ; toute note, toute publicité sur les services publics, les biens de l'État et l'usage de ceux-ci doit être rédigé dans les deux langues officielles dans un même support ou sur deux supports distincts placés côte à côte ; les traités et les accords liant le Cameroun aux autres Etats, aux personnes particulières ou aux organismes étrangers doivent être en français et en anglais et stipuler clairement que les deux versions font également foi ; les décisions des juridictions et de la Cour suprême doivent être rendus et rapidement mis à la disposition du public en français et en anglais.

L'anglais en régression

En outre, les villes de Yaoundé et de Douala doivent refléter le caractère bilingue du Cameroun ; tout usager des

moyens de communication publics ou parapublics doit recevoir les services en anglais et en français en même temps et enfin, les services publics et parapublics doivent contribuer à la promotion du bilinguisme dans les entreprises et organismes placés sous leur tutelle. De l'autre côté, la loi n°98/004 du 14 avril 1998 portant sur l'orientation de l'éducation au Cameroun « consacre le bilinguisme à tous les niveaux d'enseignement comme facteur d'unité et d'intégration nationale ». Et la loi N°005 du 16 avril 2001 poursuit le même objectif au niveau de l'enseignement supérieur. Pour ce faire, des écoles, collèges et lycées bilingues, privés ou publics, sont créés sur toute l'étendue du territoire camerounais. Sauf que, entre ce que prévoient les textes gouvernementaux et la pratique, il y a un très grand fossé.

La preuve, une étude menée en 2010 par un groupe d'étudiants démontre que l'anglais est en nette régression au Cameroun depuis 2005. La ville de Yaoundé, capitale politique du pays, voit son taux de francophones augmenter de 14 % de 2005 à 2010. À Douala, la capitale économique, on s'exprime en français à près de 99 %. La plupart de jeunes camerounais n'ont plus de langue maternelle que le français. Et aussi que les textes législatifs ou réglementaires sont de plus en plus publiés en français et pas du tout traduits en anglais. Ce dernier point relevé par ces étudiants, était d'ailleurs l'une des causes de la crise sociopolitique qui prévaut dans les régions du Nord-ouest et Sud-ouest depuis près de 3 ans. Puisqu'au commencement, deux syndicats d'enseignants anglophones dont le Tac (Teachers association of Cameroon) et le Cattu

(Cameroon teachers trade union) ont lancé un appel à la grève pendant deux jours pour dénoncer la francisation du système éducatif anglophone.

Crise anglophone

Cette manifestation a bel et bien eu lieu. Mais avant, les enseignants, et ce, en octobre 2016, les avocats anglophones étaient descendus dans les rues de Bamenda pendant quatre jours pour revendiquer la traduction des lois et des textes juridiques en anglais. Les documents mis en cause étaient entre autres, le Code civil et les actes uniformes de l'Ohada (Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires), un organisme international dont le Cameroun est l'un des dix-sept membres. Par la suite, surviendra la revendication profonde et majeure des anglophones, la sécession. C'est-à-dire le retour du Cameroun à un pays composé de deux états dont l'un francophone et l'autre anglophone comme c'était le cas avant le 20 mai 1972, date de naissance de la République unie du Cameroun et éventuellement, de la mort de la République fédérale du Cameroun.

Puisque le pire s'est produit, le chef de l'Etat va, par décret n°2017/013 du 23 décembre 2017, créer la Commission nationale pour la promotion du bilinguisme et du multiculturalisme (Cnpbm) au Cameroun. La Commission a entre autres, pour rôle de veiller au respect de la Constitution camerounaise, d'identifier et porter à la connaissance du président de la République tout ce qui pourrait être une entrave à la paix sociale et à l'unité nationale, protéger et renforcer l'intégration nationale et le « vivre ensemble » des Camerounais, puisque le Cameroun est un et indivisible et trouver des pistes de solution à la crise anglophone. Cependant, le champ d'action de la Cnpbm n'est pas seulement les services publics et parapublics, mais aussi tous les organismes privés recevant les subventions de l'État. Seulement, cela fait déjà deux ans que la Commission existe, et le Cameroun n'est toujours pas encore sorti de l'auberge. Il est peut être temps que les dirigeants camerounais aillent s'inscrire à l'école du Canada, qui est le prototype mondial d'un pays bilingue.

Rostand TCHAMI

CONSEIL DE CABINET

Le Gouvernement veut sauver la production locale

Les travaux présidés par Joseph Dion Ngute en sa qualité de Premier ministre et chef du gouvernement hier 31 janvier, visaient entre autres objectifs à limiter les importations et promouvoir le made in Cameroun.

Le Cameroun doit protéger les marchés locaux contre la concurrence déloyale. C'est peut-être en cette phrase, contenant une bonne dose de protectionnisme, que l'on peut résumer l'essentiel de la communication faite hier jeudi 31 janvier, par le nouveau Premier ministre, chef du gouvernement. Conscient que l'heure est grave et que la stratégie nationale de promotion des produits locaux est en panne si ce n'est qu'elle est infructueuse, l'Etat du Cameroun tire la sonnette d'alarme et ambitionne de relancer cette machine grippée à travers la valorisation des savoirs sur les enjeux de production agropastorale, la transformation, la distribution et la consommation, notamment en facilitant et en priorisant par exemple la recherche des marchés pour la production locale non sans prendre en compte les besoins des consommateurs ou par exemple multiplier les comices, les foires pour la promotion des produits locaux. Une espèce d'orgueil national capable de bouleverser les habitudes pour



susciter chez les décideurs un sentiment de redynamisation de l'économie camerounaise qui bat visiblement de l'aile.

Tissu de la production nationale

Joseph Dion Ngute en présidant son premier Conseil de cabinet, le premier également du « septennat des Grandes Opportunités », a prêté une attention soutenue aux deux exposés qui ont suivi son discours inaugural. Le premier exposé a porté sur l'impact des importations par le ministre des Finances, Louis-Paul Motaze. Dans sa prise de parole, le Minfi a parlé d'un trou de 800 milliards de Fcfa. Une enveloppe qui

aurait pu servir à étoffer le tissu de production nationale. La promotion des produits *made in Cameroun* pour une réduction des importations. C'était d'ailleurs l'objet du second exposé déroulé par le ministre du Commerce, Luc Magloire Mbarga Atangana. Le Mincommerce a souligné la nécessité de rendre ces produits disponibles, accessibles et surtout compétitifs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. N'a-t-il pas d'ailleurs envisagé depuis une dizaine d'années des descentes sur le terrain pour continuer à traquer ceux des fabricants des produits de consommations qui se livrent à des pratiques peu orthodoxes. Car ce ne sont que de telles actions répétées qui

pourront dissiper le doute dans les esprits de certains consommateurs.

En clair, l'ambition du gouvernement, tel que livrée sur les antennes de la Crtv, consiste à pallier la dépendance du Cameroun des pays étrangers. Tel qu'édictées par le président de la République Paul Biya, le Pm a insisté sur le développement économique, la paix sociale, la sécurité aux frontières, la prise en compte des aspirations des jeunes et des femmes. Mais aussi, la préservation de l'unité nationale. A l'issue des échanges qui ont duré près de 3h, Joseph Dion Ngute a engagé son équipe en totale synergie pour l'atteinte de tous les objectifs.

C.T.

CAMEROUN

Les clés d'une transformation économique réussie

Rééquilibrage de la balance courante, cadre stratégique d'accélération de la marche vers l'émergence, contribution du secteur privé, financement concessionnels...Alamine Ousmane Mey a fixé le cap des 12 prochains mois pour faire décoller notre économie.

« Transformation structurelle de l'économie camerounaise pour accélérer sa marche vers l'émergence ». C'est sous ce thème que s'est tenue le 29 et 30 janvier 2019, la conférence annuelle des responsables des services centraux et déconcentrés du ministère de l'Economie, de la planification et de l'aménagement du territoire (Minepat). Sous la présidence du ministre Alamine Ousmane Mey, les échanges ont tourné autour de trois axes principaux. A savoir, le rééquilibrage de la balance courante par le développement des secteurs prioritaires ; le cadre stratégique d'accélération de la marche vers l'émergence ; la contribution du secteur privé à l'effort de développement en vue de l'émergence. Le ministre Ousmane Mey a expliqué au cours de cette conférence que, l'ambition étant d'accélérer l'industrialisa-

tion du pays, il est urgent d'accroître substantiellement les revenus, réduire la pauvreté et les inégalités et satisfaire les objectifs de développement durable. « La priorité devrait être donnée à l'agriculture, et l'intensification de la transformation industrielle de nos produits locaux, afin de gagner en valeur ajoutée et réduire nos importations de biens et services », a indiqué le ministre.

Sur le volet opérationnel, Alamine Ousmane Mey a soutenu qu'il est question de mettre un accent sur la promotion de l'investissement privé, ainsi que l'amélioration de la gouvernance et du climat des affaires. Il sera en outre question de mettre l'accent sur des incitations fiscales douanières ciblées pour soutenir celles des entreprises industrielles désireuses de s'installer dans les zones économiques spécialisées. Aussi, a-t-il rappelé, dans le souci d'améliorer la qualité des infrastructures réalisées dans le domaine de l'énergie, dans les télécommunications, les routes et les ports, il faudra changer de méthode de travail, notamment en ce qui concerne le processus de maturation des projets, tout comme la bonne exécution des projets structurants.

L'autre axe majeur qu'a développé le ministre est la question liée aux financements. En effet, dans une dynamique de mobilisation des ressources financières, indispensables à la bonne

marche des projets, le patron de l'Economie a dit opter pour les financements concessionnels. D'ailleurs, indique-t-il, la priorité sera accordée à la promotion du Partenariat public-privé, « dans le sens de diversifier les modes de réalisation des projets et attirer les investisseurs nationaux et étrangers vers les secteurs porteurs ». Pour le ministre, cette méthode permettra à l'Etat de réduire son niveau d'engagement dans les projets, et ainsi, orienter les ressources économisées vers d'autres initiatives.

La question des engagements avec les partenaires du Cameroun ne saurait être éludée au cours de cette conférence annuelle. Le ministre Alamine Ousmane Mey a présenté la conduite des réformes avec le Fonds monétaire international comme étant « déterminante pour la transformation structurelle de l'économie, dans le but d'améliorer le climat des affaires et d'accélérer la croissance ». « Il nous reviendra de veiller à la poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles avec l'appui des partenaires techniques et financiers, et surtout tenir les engagements pris dans le cadre du Programme économique et financier signé avec le Fmi. L'objectif étant de rétablir la viabilité des finances publiques et d'équilibrer les comptes extérieurs à moyen termes », a-t-il ajouté.

Achille KAMGA

APE CAMEROUN-UE
Le groupe spécial d'arbitrage complété

Le 11^e arbitre vient d'être tiré au sort et devra peser de tout son poids dans la prise de décision en cas de litige.

La journée de jeudi 31 janvier 2019, a marqué le tirage au sort du dernier candidat de la liste commune de cinq personnes pouvant assurer la présidence du groupe spécial d'arbitrage dans le cadre de l'Ape d'étape Cameroun-Union européenne. Une activité qui a mis à contribution le ministère camerounais en charge des questions économiques et la délégation de l'Union européenne au Cameroun. Il s'est agi pour les deux parties, pour cette étape procédurale et en toute transparence, de tirer au sort le dernier candidat dans le cadre de la mise en place d'une méthode de règlement de différends qui pourraient exister. Celui qui sera considéré comme le 11^e arbitre dans la liste, est important dans la prise de décision dans ce comité d'arbitrage. L'Ambassadeur de la délégation de l'Ue au Cameroun, Hans-Peter Schadek n'a pas voulu s'étendre sur l'identité des acteurs concernés. Mais, le diplomate a tout au moins confirmé que « la méthode est transparente » ; et que ce sont des arbitres nommés par la partie camerounaise et la partie européenne.

Dans le cadre du partenariat Cameroun-Ue, précisons en effet qu'un mécanisme de règlement des litiges détaillé est prévu pour permettre la mise en œuvre efficace de l'accord. De nouvelles règles d'origine sont en cours de négociation et seront annexés à l'Ape dès que possible. En attendant, le Cameroun bénéficie des règles d'origine améliorées contenues dans le règlement 2016/1076 d'accès au marché de l'Ue. L'accord maintient également les possibilités inscrites dans l'accord de Cotonou relatives à l'adoption (par l'une ou l'autre partie) de mesures appropriées concernant les droits de l'homme, les principes démocratiques, l'Etat de droit, les cas graves de corruption.

Pour mémoire, le Cameroun et l'Union européenne ont conclu un Accord de partenariat économique le 17 décembre 2007. Son application provisoire est effective depuis le 4 août 2014. Cet accord a permis au Cameroun de bénéficier d'un accès libre et sans précédent au marché de l'Ue pour ses produits d'exportation tels que la banane, l'aluminium, les produits transformés du cacao, les contreplaqués et d'autres produits agricoles frais ou transformés dès le 1^{er} janvier 2008. Date qui marquait la fin des dispositions commerciales de l'Accord de Cotonou. De son côté, l'Ue bénéficie d'une libéralisation progressive de ses produits sur le marché du Cameroun depuis le 4 août 2016. Les importations en provenance de l'Ue dont la libéralisation a été initiée par le Cameroun 2016, concernent principalement des machines industrielles (pompes, groupes électrogènes, turbines, etc.), des véhicules et certains produits chimiques (libéralisés à 75%). Ce sont pour la plupart des intrants utilisés par les industries du Cameroun et qui ne sont pas produits localement.

En 2017 et en 2018, une deuxième catégorie de produits a vu une réduction tarifaire de 30% à ce jour. Cette catégorie comprend des biens tels que les matériaux de transport et de construction (Btp). L'élimination des droits d'importation réduit les coûts des intrants pour les entreprises locales et bénéficie également aux consommateurs. Le Cameroun a par ailleurs exclu de la libéralisation un certain nombre de produits agricoles et non agricoles transformés, principalement pour assurer la protection de ses marchés agricoles ou industriels considérés comme sensibles, mais également pour préserver ses recettes fiscales. Les produits exclus concernent la plupart des viandes, les vins et spiritueux, le malt, les produits laitiers, la farine, certains légumes, le bis et ses dérivés, les articles de friperie et les textiles, les peintures et les pneus usagés.

Achille KAMGA

DROIT À LA TERRE

Des Osc stimulent l'intérêt des journalistes sur la gouvernance foncière

C'était au cours d'un atelier d'échanges entre les organisations membres de la Stratégie Nationale d'Engagement sur la gouvernance Foncière (Snef), une initiative d'International Land Coalition (ILC).

Une meilleure connaissance de la plateforme Snef-Cameroun (*Stratégie Nationale d'Engagement sur la gouvernance Foncière*) par les journalistes ; Une meilleure compréhension par les journalistes des trois thématiques sur lesquelles la Snef travaille pour l'année 2018-2019 et un intérêt croissant pour la recherche d'informations et la communication autour de ces questions ; Une construction interactive des stratégies de recherche et communication d'informations autour des questions de gouvernance foncière par les journalistes. Telles sont les attentes des organisateurs de l'atelier d'échanges avec les journalistes sur la gouvernance foncière au Cameroun tenu à Yaoundé le 22 janvier dernier. En effet, souligne Michelle Sonkoué, facilitatrice Snef à l'introduction des travaux, « *L'objectif général de cet atelier est de stimuler l'intérêt des hommes de média sur les questions de gouvernance foncière pour un meilleur suivi et une meilleure communication autour de ces questions* ».

Tel que présentée par Fon Nsoh, Coordonnateur Cominsud, une organisation membre de la Snef qui en regroupe six au niveau national, ladite Stratégie

est une initiative d'International Land Coalition (ILC) qui vise à formuler et mettre en œuvre des politiques foncières pro-pauvres. Son objectif est d'influencer la formulation et l'implémentation des politiques foncières en s'appuyant sur les dix engagements d'ILC pour une gouvernance foncière centrée sur les personnes ; Les directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts promues par le Comité de la Sécurité Alimentaire Mondiale (CSA); Le Cadre et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique de l'Union Africaine.

Reconnaitre et protéger les droits fonciers des plus vulnérables

Toujours d'après cet intervenant, la Snef est mise en œuvre dans 12 pays africains dont le Cameroun où, apprend-on, elle fusionne les actions de la société civile dans le but de promouvoir la reconnaissance et la protection des droits fonciers des groupes les plus vulnérables (petits agriculteurs, femmes, populations autochtones, migrants) et aussi, d'améliorer de manière durable le bien-être des populations sur le plan social, économique et culturel. L'accès à la terre est l'une des difficultés majeures auxquelles font face les populations « *pro-pauvres* », confrontées au phénomène d'accaparement par les multinationales propriétaires d'agro-industries ; les élites pour développer des ranchs. Tout ceci sous l'œil complaisant des pouvoirs publics,

censés protéger leur droit foncier. En Afrique en effet relève Iriss Flore Ndo Nken de Cameco pour le décrier, « *la faiblesse des systèmes de gouvernance foncière ne parvient pas à protéger les droits des communautés de petits exploitants face aux intérêts commerciaux des investisseurs à grande échelle et des pouvoirs publics* ». Et poursuit-elle, « *les conséquences sont dévastatrices pour les moyens de subsistance et le bien-être des communautés* ». Elle souligne par ailleurs qu'en matière de droits fonciers et moyens de subsistance, les femmes sont particulièrement vulnérables et touchées.

Après avoir relevé les principales causes, Iriss Flore Ndo propose des pistes de solutions dont le respect du Clip, l'inclusion des femmes dans les décisions au niveau local en ce qui concerne la gestion des terres coutumières, la sensibilisation des communautés sur les enjeux liés à la négociation des contrats fonciers, etc. dans ce concert de propositions pour lutter contre l'accaparement des terres à grande échelle, les autorités traditionnelles à travers le Réseau des chefs traditionnels présentent les « *valeurs coutumières* » comme une solution contre ce phénomène. Car soutiennent-ils, « *Selon nos coutumes nous restons usagers, non pas propriétaires des terres coutumières* ». Les échanges avec les journalistes se tenaient dans le cadre de la semaine du Foncier au Cameroun.

Nadège Christelle BOWA

SANDRINE KOUBA

« L'aménagement du territoire permet de prévenir les conflits dans les usages de la terre »

Quand ils ne sont pas définis d'avance, les différents usages de la terre peuvent générer des conflits entre ceux qui en revendiquent le droit de jouissance pour une quelconque activité. Dans le cadre de la semaine du foncier, le projet LandCam, financé par l'Union Européenne et mis en œuvre par le Centre pour l'Environnement et le Développement (Ced), le Réseau de Lutte contre la Faim (Relufa) et l'Institut International pour l'Environnement et le Développement (Iied), a organisé hier 23 janvier 2019 à Yaoundé, un atelier de partage d'expériences sur l'aménagement du territoire. L'économie et la raison d'être de cette rencontre avec Sandrine Kouba, Responsable de Programme au Relufa.

Quel est le rôle de l'aménagement du territoire dans un pays comme le Cameroun ?

Le rôle de l'aménagement du territoire dans un pays comme le Cameroun, est simplement d'affecter les différents usages de la terre ; s'assurer que toutes les composantes sont prises en compte, tous les besoins en termes d'utilisation de la terre sont pris en compte. Que ce soit pour les industriels, les communautés, etc. il faudrait que cette affectation



se fasse sans qu'il y ait des conflits. Parce qu'on observe souvent des chevauchements qui créent beaucoup de conflits. Cet aménagement permet de prévenir les conflits dans les usages de la terre. On a eu des cas de chevauchement entre des UFA [Unités forestière d'aménagement, Ndlr], les industries extractives voire les aires protégées. Egalement il y a des chevauchements avec les usages des communautés qui souvent sont négligées. Dans ces cas, on a des conflits entre les deux personnes qui reçoivent la terre parce qu'on ne sait finalement pas à qui appartient la terre.

Comment l'aménagement du territoire peut-il améliorer la sécurité du régime foncier ?

Quand nous parlons de la sécurité du régime foncier, il s'agit de la sécurité pour tous les acteurs, pour tous ceux qui ont besoin de la terre. Si l'aménagement est fait de manière à ce que les besoins de chacun soient pris en compte, on aura des situations où deux acteurs ne se retrouvent pas au même endroit au même moment. Le chevauchement en

lui-même crée des conflits. Et quand il y a un conflit, il y a absence de sécurité parce qu'on peut avoir des destructions des biens, des tueries. Par sécurité également, on comprend que personne ne peut venir m'enlever sur une terre que j'exploite. Mais s'il y a des conflits, je ne suis plus en sécurité.

Dans le cadre de la semaine du foncier, certains pays à l'instar de la Tanzanie ont été invités et prennent une part active à cette rencontre sur l'aménagement du territoire. Qu'est-ce qui justifie leur présence ?

La Tanzanie est déjà bien avancée dans le processus de mise en œuvre de leur aménagement du territoire. L'une des leçons est que leur processus « *Bottom-Up* », c'est-à-dire que ça va du bas vers le haut. Or dans notre pays jusqu'à présent, c'est plutôt l'approche « *top-down* », donc du haut vers le bas. Par conséquent, nous devons apprendre du cas de la Tanzanie pour pouvoir considérer véritablement tous les besoins au niveau local, du village, des communautés. Or lorsqu'on commence par le haut, il est possible que certains besoins soient oubliés. On peut également apprendre pour ce qui est de leur coordination sectorielle (collaboration entre administrations) qu'on pourrait juger assez utiles pour notre pays. Parce que c'est sur la terre que repose en fait tous les investissements. Tous les secteurs ont besoin de la terre. Que ce soient les agro-industries, les industries, les communautés, les communes, etc. C'est sur la terre que reposent tous nos besoins. C'est pour ce la qu'on a besoin d'une très bonne coordination entre les différents secteurs.

Réalisée par
Nadège Christelle BOWA

MINEFOP

La croisade d'Issa Tchiroma contre le chômage

Après son installation le 07 janvier dernier, le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle s'est rendu dans les locaux du Fond national et de l'emploi (Fne) pour s'imprégner des défis majeurs qui l'attendent face à ce fléau qui paralyse la société camerounaise.

Débutant sa tournée ministérielle mardi le 22 par le Programme intégré d'appui aux acteurs du secteur informel (Piaasi) situé à Nlongkak, le nouveau Minefop s'est rendu au Fne ce 23 janvier. Accueilli par Camille Moute A Bidias, directeur général et l'ensemble du personnel de cette structure, Issa Tchiroma a eu l'occasion de visiter leur direction générale sis au quartier Elig-Essonon et l'agence régionale située au quartier Fouda. Le séjour de l'ancien patron de la Communication s'est déroulée en deux phases dont la présentation globale de ladite entreprise et la descente sur le terrain au centre de recherche de celle-ci. C'est que, dans l'optique de lutter contre le chômage, le ministre a tenu à toucher du doigt les difficultés que font face cette structure qui a pour but d'aider les camerounais en particulier les jeunes à trouver de l'emploi selon leur qualification. C'est pourquoi Camille Moute à Bidias, n'a pas manqué de présenter les différents programmes mis en place par sa société pour diminuer ce fléau. « *Créé le 20 avril 1990 par décret présidentiel, nous sommes prêt à vaincre ce fléau grâce nos programmes et les financements mis à notre disposition pour diminuer cette pandémie* » confie t-il.

Elite intellectuelle de qualité

Sans oublier de remercier Paul Biya, Issa Tchiroma et son ministère sont prêts à ce relever ce défi d'où ces visites dans ces instituts sous tutelle pour le respect de sa feuille de route. C'est ainsi que eu égard de cela, il a avoué sa détermination à éradiquer ce fléau pour rehausser l'image du Cameroun. « *Mon ministère et moi sommes prêts à combattre le chômage de manière générale et celui des jeunes en particulier. Le Piaasi que j'ai visité hier et aujourd'hui le Fne sont aujourd'hui des bras sécurisés mis à notre disposition pour relever ce défi considérable. Ma première impression est d'avoir à faire à une élite intellectuelle de qualité qui a cœur de ne ménager aucun effort pour venir à bout de cette chose étonnante qu'on appelle le chômage. J'ai également découvert qu'il n'y a pas d'emploi sans formation. Qu'on ne peut aspirer à un emploi si on n'a pas la formation qui vous prédispose à faire cela* ».

Et d'ajouter, « *le président m'a envoyé investi de sa confiance, d'abord pour découvrir toute la problématique et demander donc à mes collaborateurs après avoir fait l'état des lieux car dans toutes ses sorties faites par Paul Biya de la lutte contre le chômage et la promotion de la formation professionnelle a donné une position de choix. Ainsi donc mes collaborateurs et moi-même sommes décidés de ne ménager aucun effort. D'abord pour changer la perception, vous avez des jeunes qui pensent que le chômage est une fatalité et s'installent dans le défaitisme alors que non. Au Fne, j'ai été impressionné par la maîtrise du directeur général et son personnel au même titre que la précédente. En ce qui concerne mon département, j'ai des auxiliaires qui sont parfaites conscientes de toute la problématique, je peux donc dire que c'est jouable. Le chômage ne saurait être une fatalité quand on a un chef de bord qui tient à l'éradiquer* ».

Phanie ENYEGUE (stg)

NKOLMESSENG

Les pluies de janvier allègent les souffrances des populations

Plongés dans un calvaire sans précédent à cause de la poussière depuis le début de la saison sèche, les habitants de ce quartier de l'arrondissement de Yaoundé V, ont retrouvé le sourire, grâce aux pluies précoces qui s'abattent sur la capitale ces derniers jours.

Mercredi, 30 janvier 2019, il est 6h. Le quartier Nkolmesseng dégage une fraîcheur incroyable. De l'entrée du lycée Bilingue jusqu'au fin fond du quartier, la route est encore recouverte des traces d'eau des averses tombées à la veille. La joie anime tous les habitants du secteur. Beaucoup sont même allés jusqu'à faire sortir de leur placard, certains habits de sortie qu'ils avaient décidé ne plus arborer jusqu'au retour des pluies en attendant surtout qu'on ne goudronne la route. Puisqu'avant les récentes pluies, une fois le nez pointé dehors, que le vêtement (surtout de couleur blanche) était déjà recouvert de poussière. C'est donc un ouf de soulagement pour ces populations. Parce que même les conducteurs de mototaxi, qui s'agglutinent en face du supermarché Santa Lucia, pour transporter les clients à l'intérieur du quartier, ont changé de mine. N'importe qui est presque sur son « 31 ». « Aujourd'hui on a fait l'effort d'être propre parce que la pluie a aspergé la route, réduisant ainsi la quantité de poussière qu'il y avait déjà ici », a révélé Maxime, un benskineur du secteur.

Bitumer la route

Que dire alors des élèves qui résident dans cette zone ? Après deux mois de calvaire, ils ont encore eu l'occasion d'arriver à l'école sans tâche de poussière sur les pieds ni sur leurs tenues, encore moins sur leurs cartables. Chose qui était quasiment impossible avant. De même que les commerçants installés en bordure de route, peuvent aisément vaquer à leurs occupations sans subir le désagrément des nuages de poussière auxquels ils étaient déjà habitués. Cependant, même si les pluies ont pu réduire la poussière, les populations craignent que si cela continue, ça risque de céder la place à un borbier infernal, car la véritable solution à leur supplice serait de bitumer cette route. C'est d'ailleurs pour cette raison que



sur les réseaux sociaux, ils ont longtemps lancé l'alerte à travers le concept « goudronnez Nkolmesseng ». « Les pluies ci nous ont vraiment aidé. Mais il faut seulement qu'on bitume cette route sinon, après on ne va certes plus se plaindre de la poussière, mais de la boue », a souligné Michel Tagni, un riverain.

Responsables municipaux

Entre-temps, étant en pleine saison sèche et n'étant pas sûr de la tombée constante de la pluie pour que la poussière disparaisse dans ce quartier, des dispositions avaient déjà été prises par les responsables municipaux de l'arrondissement. C'est ainsi qu'ils ont décidé de la mise sur pied d'un Comité local d'arrosage du tronçon Lycée Bilingue-Nkolmesseng en attendant le retour des pluies. Mais avant, c'est grâce au passage de la ministre de l'Habitat et du développement urbain que ces derniers se sont mis au travail. Car à en croire Joseph Fouda, le responsable d'hygiène et d'assainissement, elle avait demandé de « trouver une solution pour atténuer la souffrance des populations ». Ils ont dès lors proposé l'arrosage du trajet « 3 jours par semaine » pour atténuer la poussière. Sauf que la mairie ne dispose pas de « matériel adéquat pour accomplir cette tâche », renseigne-t-il d'où la

main tendue vers d'autres structures ayant une logistique capable d'assurer le service. Et à ce titre, « des correspondances ont été acheminées vers le corps national des Sapeurs pompiers, la Communauté urbaine, le Génie militaire, le Matgenie... ».

Deadline

Il était aussi envisagé « la location de camion chez les particuliers chaque jour ». Seulement, « le montant à ce niveau est onéreux ». En cas de non réaction, la mairie envisageait la méthode de haute intensité de main d'œuvre (Himo) ce qui signifie en clair que des équipes de la mairie, appuyées par des jeunes volontaires du quartier, devront user de récipients pour arroser la route ; ces jeunes pourront le cas échéant bénéficier d'un appui financier en guise de motivation. L'eau étant devenu rare, Fouda Joseph a assuré qu'ils ne lésineront sur aucun moyen pour l'atteinte des objectifs fixés par la hiérarchie. « Des forages disponibles le long de l'itinéraire seront sollicités ainsi que les âmes de bonne volonté », avait-il déclaré. Entre temps, le deadline était fixé pour vendredi dernier et les pluies sont tombées. Que vont-ils faire maintenant ? Maintenir les mêmes projets ou alors trouver des moyens pour mettre une fois pour toute, le bitume sur la route ? Just wait.

Rostand TCHAMI et Dimitri AMBA

EBOLOWA

La légion de Gendarmerie fait le ménage dans la ville

Dans l'optique de désencombrer des voies de circulation les éléments de la gendarmerie sont descendus le 29 janvier sur certains axes routiers presque obstrués de la capitale régionale du Sud en vue de libérer les emprises occupées par les vendeurs du trottoir et autres chauffeurs qui garent partout et n'importe où.

L'axe carrefour an 2000, hôpital régional d'Ebolowa en journée, le marché se fait presque sur la chaussée. Pas moyen même pour une ambulance en cas de sinistre de passer par là, de même pour l'axe menant au marché Oyenga d'Ebolowa. Bienvenue à la bousculade avec les moto-taxis assortie des engueulades, des injures comme cela se passe de coutume dans les artères de certaines de nos grandes métropoles. Pourtant, la ville d'Ebolowa est contrôlée par deux communes d'arrondissement à savoir, Ebolowa 1 et Ebolowa 2 sans oublier la grande communauté urbaine. Chaque entité est spécifique et connaît par ailleurs ses limites de compétences et ce qui est de sa responsabilité pour apporter le bon vivre dans la ville. Las d'attendre mieux, Anne

Bella Nkoto colonel de gendarmerie, commandant la légion du Sud a pris ses responsabilités pour libérer toutes ces voies en vue de rendre à nouveau la circulation fluide.

C'est ainsi qu'une équipe des pandores est descendue sur ces axes rétablir l'ordre et permettre aux citoyens de vaquer normalement à leurs occupations. Une ligne rouge a été démarquée par le chef d'équipe pour les commerçants et autres stationnements abusifs au-delà de laquelle, la répression pourra débiter. Pour le responsable de la gendarmerie du Sud le colonel Bella Nkoto Anne, « la gendarmerie est dans ses missions qui consistent à assainir les lieux encombrés afin d'un rétablissement de la circulation. C'est du ressort des municipalités que la gendarmerie devrait tout simplement venir en appui de l'action avec l'aval de l'autorité administrative. Nous envisageons que la suite de l'action se fera ainsi, mais il fallait débiter avec cette phase de sensibilisation qui est courte. Nous pensons également qu'on doit faire quelque chose pour que les citoyens commencent à exprimer leur citoyenneté par des actes positifs. D'autres secteurs seront engagés dans les prochains jours ». Une action qui a été grandement saluée par les populations, qui la voulaient pérenne pour que les mauvaises habitudes disparaissent.

Situation invivable

Pour Armand Bisso, commerçant au marché Oyenga, « c'est une satisfaction à l'instant dans ce sens que la voie publique est libérée. C'est la gendarmerie qui est au cœur de l'action, mais ce sont les différentes mairies et la communauté urbaine de la ville d'Ebolowa qui perçoivent l'argent des tickets et autres impôts. Pourquoi faire s'interrogent les citoyens. A cet endroit menant à l'hôpital régional d'Ebolowa, en journée la circulation est presque barrée de ce côté, avec l'activité désordonnée des motos-taxis. Ca devient invivable ». Il reste tout simplement que ceux qui sont en charge de la gestion de la cité au quotidien puissent embrayer l'action de la gendarmerie en vue d'un assainissement véritable. Car, à force de ne rien engager, le mal grandit et atteint le seuil de l'insupportable avec le désordre urbain, l'occupation anarchique des voies de circulation. Il faut noter que le colonel Anne Bella Nkoto, depuis son arrivée à la tête de cette légion de gendarmerie, sait apporter des solutions aux besoins et préoccupations des citoyens dans le cadre de ses missions. Cette descente en est une parfaite illustration. Et les populations unanimement pensent que là où les hommes ont fléchi, que les femmes prennent le relai pour le bonheur des populations. Avec le cœur maternel, elles agissent mieux.

Jacques Pierre SEH

DÉBROUILLARDE Elle gagne sa vie en vendant des médicaments traditionnels

Agée de 36ans, Thérèse Ntsama est une naturopathe qui parvient à joindre les deux bouts à travers la vente des produits faits à base d'herbe et d'écorce depuis plus d'une dizaine d'année sis au marché Essos.

Il est 7h30 lorsque Thérèse se dirige au marché Mvog-bi pour se ravitailler en écorce et autres produits traditionnels pouvant soulager ses malades « un sac de 50 kg de ces feuilles peut couler entre 45000Fcf et 60000Fcf » nous confie la vendeuse. Après achat, elle se précipite directement dans son comptoir sis au marché Essos pour la consultation de ses patients qui espèrent être reçus. Les prix de ses remèdes traditionnels varient de 5000fcfa jusqu'à 30.000fcfa selon le traitement recommandé. Généralement très apprécié par les riverains de cette zone et d'ailleurs, Thérèse a pu se frayer un chemin dans cet univers. Constitué d'écorce, de feuille, d'aloë-vera et d'eau potable que cette dernière concocte des médicaments contre le chlamydia, les hépatites, les faibles sexuelles etc. « m'ayant dépisté l'hépatite A à l'hôpital, j'ai trouvé opportun de me traiter chez un naturopathe. D'où ma famille m'a conseillé Mama Théré car elle a l'habitude de soigner cette maladie. La consultation chez elle s'élève à 3000fcfa et pour la rencontrer il faut être là tôt puisque à 14h elle ne reçoit plus » affirme une patiente.

Ordinairement, à base de ces plantes dites guérissables, Mama Théré fait également des médicaments contre la typhoïde, les mauvaises odeurs et les pertes blanches uniquement sur commande. Initié dans ce domaine par sa mère, son commerce lui permet de gérer certaines situations familiales, les toniques et la scolarisation de ses enfants. « Ce travail n'est pas du tout évidemment car des patients qui refusent parfois de prendre le traitement et lors du décès, la famille me tient parfois pour responsable. Il ya également des cas où la guérison est immédiate grâce à mes produits. C'est ainsi que la plupart du temps à la fin de la journée, je me retrouve parfois avec 50.000fcfa voire 70.000fcfa. Mais d'autres jours ou je fais à peine 20.000fcfa ». Toutefois, il faut noter que ce commerce comme tous les autres ont des inconvénients tels que la périodicité des écorces et des médicaments.

Phanie ENYEGUE (stagiaire)

Scandale de droit de succession à Bonantonè Deido

Illégalement, deux octogénaires, boutent de la succession de leur père leur sœur ainée de 90 ans qui vient de mourir.

1-une scabreuse affaire de famille

Tout le village de Bonantonè, dans le canton Deido, est en transes : En effet, au mépris de la Loi et de la tradition Sawa, les sieurs Manga Mandenguè Paul, 86 ans et Din Mandengue Boniface - 81 ans - s'attèlent à prendre possession de la résidence de leur sœur ainée, cinq jours seulement après le décès de cette dernière. Sans aucun égard.

Dans le paisible quartier de Bonantonè à l'entrée du canton Deido, à Douala, une scabreuse affaire de famille est au centre de tous les commentaires et de toutes les interrogations depuis deux mois. La chefferie traditionnelle en a attrapé des maux de tête, pendant que les notables et dignitaires traditionnels en ont perdu leur latin. Car il s'agit, de l'une des plus respectables familles de ce village, dans laquelle les aînés, d'un âge vénérable, sont devenus la risée de tout le canton.

Tout a démarré le 16 septembre 2018, quand Mme Dipi Mandenguè Anne, veuve Edimo Essouellè Robert, native de Bonantonè et qui y a vécu pendant 53 ans dans la maison de son père, rend l'âme à l'âge respectable de 90 ans. Cinq jours après, en pleine préparation des obsèques - le 21 septembre 2018 - le frère puîné de la défunte, Manga Mandenguè Paul, 86 ans, enjoint aux enfants de celle-ci de « *dégager les effets de leur maman de la maison.* » Scandale aux yeux de ces enfants éprouvés, qui ont mal compris cette attitude hostile, inhumaine et surtout difficilement acceptable sur le simple plan de la convivialité familiale et du droit. Incompréhension aussi dans tout Bonantonè, où personne n'ignore que Mme Edimo Anne, enfant ainée de Mandenguè Din Mathias, est entrée et a occupé cette maison depuis 1965, dix ans après la mort de leur géniteur en 1955.

Les plus anciens de ce village savent que, de longues années après son décès, la concession de Mandenguè Din Mathias avait été abandonnée par sa veuve et ses enfants

Au moment où Mme Anne Edimo, revient vivre dans cette maison en 1965, celle-ci était délabrée. C'est elle qui l'a réhabilitée, lui a redonné corps, vie et âme, et préservé l'intégrité de la concession toute entière qui, précisément des années avant son retour, ressemblait à une maison hantée. C'est ainsi qu'elle y a paisiblement vécu pendant 53 ans.

C'était de notoriété publique dans le canton Deido que c'était son domicile, sa résidence. Et personne n'y est jamais venu lui demander d'en partir.

Comment donc comprendre que, pendant que sa dépouille était encore à la morgue, son frère puîné fasse état d'un projet pressant de faire enlever ses effets personnels ? Une façon brutale de la jeter dehors en somme. On n'en revient pas dans tout le village.

Il est connu et admis à Bonantonè que c'est la présence de Mme Edimo sur ce site qui avait préservé celui-ci. Car en l'absence d'occupants de



longues années durant, il avait déjà commencé à servir de décharge pour la voirie municipale. Quand la décision de M. Manga Mandenguè de faire enlever les effets de sa sœur sans aucune forme de procès a été connue des notables de Bonantonè, elle a suscité une sourde levée de bouclier et de réprobation. Beaucoup ne comprenant pas au nom de quoi, et à quel titre celui-ci pouvait oser décider unilatéralement de jeter les effets de sa sœur ainée dehors, d'une maison qui était sa résidence/domicile pendant 53 ans, et dont, en sa qualité d'ayant-droit de feu Mandenguè Din, elle en avait aussi la co-propriété, au même titre que ses frères et sœurs ; cela alors qu'elle n'était même pas encore enterrée.

Tous les notables de Bonantonè que nous avons approchés ainsi que des proches de cette famille, ont tous, sans forme d'hésitation, reconnu que cette concession et cette maison sont et demeurent, en droit, la propriété commune de tous les enfants de Mandenguè Din Mathias, sans distinction de sexe ni de statut socio-professionnel.

2- Les enfants de Mme Edimo, abasourdis

Les enfants de Mme Edimo, abasourdis par cette décision de leur oncle auront tenté d'avoir une discussion en famille, demandant poliment une rencontre en son domicile, afin d'aboutir à un consentement unanime pour un sujet aussi délicat. Réaction de celui-ci : « *Je ne vous reçois pas chez moi, si vous voulez, nous en parlons au téléphone.* »

De source proche de la chefferie de Bonantonè, c'est devant cette réaction de mépris et de condescendance glacée que les enfants de Mme Edimo ont saisi la justice. D'abord à travers une opposition à enlèvement des effets de leur mère de son domicile.

Il se dit sous cape que M. Manga

Mandengue n'aurait certainement pas mesuré la réelle portée de l'acte désinvolte qu'il a posé en décidant unilatéralement, et avec une brutalité inouïe, de faire mettre dehors les effets personnels de sa défunte sœur ainée. Pour les enfants de Mme Edimo - qui sont tous adultes aujourd'hui - leur oncle a maladroitement posé au centre des débats le problème de la liquidation de la succession de leur grand père, Mandenguè Din Mathias.

La liquidation d'une succession qui va inéluctablement être légitimement évoquée et soumise devant la justice par les enfants de Mme Edimo Anne, cohéritiers de la part de leur mère dans la succession de leur grand père.

Mais avant même d'en arriver à cette situation qui va fatalement survenir, les deux frères de leur défunte mère - Manga Mandenguè Paul et Din Mandenguè Boniface - en réaction à l'opposition à enlèvement des effets personnels de Mme Edimo Anne, leur ont servi, par voie d'huisier, une réponse à opposition à enlèvement d'effets contenant sommation de les enlever sous huitaine.

Et dans celle-ci, les oncles ont multiplié les outrances et étalé sans vergogne leur pensée profonde: à savoir : « *ne plus tenir compte de leur sœur Edimo Anne dans la succession de leur père* ».

Dans leur réponse, à tous les égards outrecuidante, les deux oncles ont prétendu que c'est eux qui avaient accueillie leur sœur dans cette maison quand celle-ci avait quitté son foyer conjugal. Ce qui est faux. Puisqu'en 1965 cette maison était inhabitée depuis de longues années et était même considérée comme hantée. Mieux, c'est la maison de leur père commun, dont ils sont tous co-propriétaires. Mme Edimo étant l'ainée de la fratrie, n'avait aucunement besoin de l'autorisation de qui que ce soit pour l'occuper.

Comble de la violence de cette réponse : les deux vieillards préten-

dent que cette maison n'appartient à personne et que les descendants indirects du sieur Mandenguè Din Mathias ne sauraient empêcher à ses descendants directs d'en jouir. Curieuse interprétation de la Loi de la part de ces octogénaires qui ne savent malheureusement pas que, du fait de la non liquidation à ce jour de la succession de Mandenguè Din Mathias, les enfants de Mme Edimo ont les mêmes droits que les frères et sœurs de leur mère dans la succession Mandenguè Din, en représentation de la part de celle-ci, strictement égale à celles des autres frères et sœurs.

Mais ce qui a fait bondir de rage les enfants de Mme Edimo et surtout bon nombre de membres et proches de cette famille, c'est la conclusion de cette réponse dans laquelle leurs oncles les qualifient d'ingrats et d'irrespectueux. 3-

Situation regrettable

Tout le village de Bonantonè sait qu'en mars et avril 2003, le sieur Din Mandenguè Boniface étant gravement malade, ce sont les enfants de Mme Edimo Anne qui s'étaient principalement mobilisés comme un seul homme pour la prise en charge de ses frais d'évacuation et de traitement en Afrique du Sud. Ce qui l'avait sauvé d'une mort quasi certaine.

Voilà donc une situation regrettable à Douala où par ignorance, par mauvaise foi et certainement par méconnaissance de la loi, il y en a qui n'hésiteraient pas à disloquer toute une famille, ou même à insinuer qu'au Cameroun, en plein 21^{ème} siècle (2019), les femmes ne sauraient hériter de plein droit de leur père au même titre que leurs frères. Pourtant à quatre vingts ans passés, on devrait avoir déjà compris l'inanité des choses de cette terre.

Marlyse Sibatcheu

YAOUNDÉ

Les « Cuisines du monde » au chevet des nécessiteux

Tenue du 25 au 27 janvier au golf club de Yaoundé, cette foire gastronomie initiée par le Rotary Club Etoile de Yaoundé a permis de lever des fonds pour la réhabilitation de l'institut camerounais de Betamba dont les travaux s'élèvent à 20 millions de Fcfa.

« L'humanitaire à travers la gastronomie ». Tel est le thème choisi par les rotariens à l'occasion de l'édition 2019 de l'événement culinaire international organisé chaque année. En effet, dans le but de la collecte des fonds pour soutenir la construction du Ice de Betamba et la construction de la Maison de l'Enfance à Febe village Yaoundé et la fraternisation culturelle à travers la dégustation des spécificités culinaires des différentes régions du monde que le club a trouvé opportun de mettre sur pied un tel concept pour la réfection de ce cadre. C'est ainsi qu'en partenariat avec le ministère des affaires sociales (Minas) et l'Unesco, Bienvenue Moutassie, chef de projet de ce club a présenté mercredi 23 janvier dernier devant la presse, les objectifs de cette pensée « rendue à cette 2eme édition de ce rendez-vous annuelle pour la levée des fonds afin d'équiper un atelier de vannerie à l'institut camero-



nais de Betamba par rapport à une convention que notre club Rotary Etoile a signé avec le Minas depuis 2ans. Le coût de ces travaux est estimé à 20millions de Fcfa. Nous avons choisi cette façon originale de levée des fonds à travers la cuisine car manger rassemble les peuples et permet une communication plus fluide. On voudrait que les communautés locales et étrangères vivant à Yaoundé se réunissent autour d'un repas et nous aident à réaliser ce projet »

Agenda 2030 sur le développement durable

C'est également dans la même veine que l'Unesco a décidé de s'unir avec Le Rotary pour cette initiation louable. « Partage, découverte et dialogue entre communautés dans le sens large du terme. Unesco comme agence des Nations Unies pour l'éducation, la culture, les sciences naturelles et sociales et la communication est ravi d'accompagner cette initiative. Quand on parle de cuisine, de gastronomie c'est aussi de traditions, d'expression culturelle de communauté. La cuisine rendre dans le patrimoine immatériel. La cuisine, la gastronomie sont le résultat d'une tradition, de savoir

faire, une manière également d'approcher le monde, l'univers », dit-il. Et d'ajouter « un stand est réservé à l'Unesco question de permettre d'avoir une connaissance plus approfondie des secteurs dans lesquels L'Unesco et les Nations Unies travaillent vis-à-vis du patrimoine immatériel mais également de l'éducation et la communication des programmes qui sont déjà dans ce pays. Mais aussi de découvrir ensemble les recettes, les spécialités et diversités des pays hôtes. Pour terminer, la découverte plus en général de l'agenda 2030 sur le développement durable », a déclaré Chiara Dezzi Pardeschi, experte pour la culture à l'Unesco.

Toutefois, il faut noter qu'en dehors du projet de réhabilitation de Ice Betamba, ces rotariens ont décidé de mener plusieurs projets tels que la construction d'une maison d'enfance à remettre à l'Etat au niveau de Febe village, le don d'une ambulance et la construction d'un hôpital en fonction des moyens disponibles a déclaré Pepe, Guiseppe Pantano président dudit club en fin de séjour au Cameroun en juin 2019. C'est ainsi qu'au cours de la cérémonie d'ouverture de la 2eme édition « les cuisines du monde » vendredi dernier dans l'enceinte du Golf Club, plusieurs allocutions ont été prononcées par le comité d'organisation.

Phanie ENYEGUE (stg)

ALEX DAVID LONGANG

« Passer le témoin à une jeunesse qui ose et qui évolue »

En tournée dans tout le Cameroun depuis la saison 2018 et portant à des publics variés des ateliers de formation, spectacles vivants, rencontres professionnelles et actions médiatiques, le chansonnier, metteur en scène, conteur et cinéaste enfourché pour la grande célébration de ses 50 ans au service des Arts au Cameroun, ouvert à Yaoundé le 29 janvier dernier et ce, jusqu'au 04 février 2019.

En ce moment où vous célébrez les 50 ans de votre présence dans l'art de manière générale, à quoi peuvent s'attendre ceux qui vous suivent depuis le début de cette belle aventure ?

Le partage, le bonheur d'avoir vécu et de continuer de vivre ma passion. La joie d'avoir transmis le flambeau à une génération qui nous honore. Pour tout dire, la célébration de mes 50 ans, c'est vraiment au service de l'art. C'est l'art en général. Ce n'est pas uniquement du théâtre. Il y a de la musique, de la chanson, de la variété, de la peinture, de l'humour. Je suis là d'abord avec celui qui porte le plateau humoristique Hervé Nana. Il y'a énormément de choses dans ses cinquante ans ramassés et goupillés en une semaine sur neuf lieux à Yaoundé. Avec la particularité que chaque lieu porte parfois deux événements en même temps. C'est un tout en un. Le résumé de ce qui a constitué ma passion pendant ces 50 belles années.

Un demi-siècle au service d'une passion, passion de l'art ? Quelles seront les grandes articulations que vous allez implanter sur les neuf points que vous avez locali-



sé à Yaoundé ?

En fait, je suis poussé un tout petit peu par « les enfants que j'ai mis au monde », ces jeunes que j'ai poussé, que j'ai fait grandir et dont le travail et la carrière aujourd'hui me démontre que mon engagement et ma passion à vivre et vibrer Art, n'a pas servi à rien. Chacun dans son domaine m'interpelle. Je sors par exemple d'un voyage où un des plus grands réalisateurs est un de mes enfants. Et ce n'est pas le côté cinéma que je dois négliger, parce qu'il y a un concours sur le cinéma, sur l'humour, un plateau des humoristes sur la musique de variétés. Et quelqu'un qui porte un projet sur le théâtre. Je me mets sur la scène, je fais une adaptation et une mise en scène de Hamlet de Shakespeare qui est porté par un de mes éléments phare Jean Jacques Kemajou qui va jouer ce grand classique. Il y'a mes spectacles à moi aussi, parce que je fais un spectacle qui s'appelle « Racine de vie », un autre également intitulé « The best ». C'est donc les plus grandes chansons de mon répertoire. Il y a tellement de choses qui sont résumées et mes enfants de par le monde qui vont réagir. D'autres de Strasbourg, de la France, des Etats-Unis qui vont soit réagir par des textes, soit par des posts. Et comme la nouvelle technologie nous permet de voir plein de choses, nous aurons des enfants du Canada qui vont participer et qui vont participer, qui por-

tent de grands projets comme Francois Essindi qui est en France, Luis Mbani Atangana qui est au Canada, Modestine Nkueté qui est au Luxembourg. Tous ces enfants et plus près de nous, Kareyce Fotso qui sont tous mes enfants vont être là pour la fête. C'est leur fête ; je suis juste là pour essayer de dire que « je vois tout ce que vous faites, je suis fier de ce que vous êtes aujourd'hui ».

Cinéaste, griot, musicien de variétés, metteur en scène... Dans quel registre vous vous sentez plus à l'aise ?

C'est très difficile de dire dans quel registre je me sens plus à l'aise. J'ai fait la mise en scène de « La parenthèse de sang » de Sony Labou Tansi. C'était un gros succès au Centre culturel français à l'époque. Quand j'ai créé « l'opéra de quatre sous » avec l'institut Goethe avec un metteur en scène allemand qui s'appelait Fisher, c'était un autre grand succès. Lors de la célébration de mes 30 ans de chanson, c'était un autre cocktail. Je ne peux donc pas dire que je suis plus chansonnier que metteur en scène ou capteur de cinéma. Quand j'ai joué dans « le maître des éléphants » de Patrick Grandperret ou bien les feuilletons qui passent à la Crtv en ce moment, je me suis dit que tout ça fait partir de moi. C'est ainsi que je me sens à l'aise à toutes les fois que je suis appelé à faire telle ou telle chose que j'ai passé le temps à apprendre et également que le Seigneur a bien voulu déposer en moi toutes ces capacités là. Dire que je suis plus à l'aise ici que là, je pourrais me tromper.

Est-ce qu'aujourd'hui la comparaison faite entre l'époque qui a été la vôtre avec celle des jeunes que vous avez formé vous donne une nouvelle perception des arts au Cameroun ?

Je dois avouer qu'il y'a une très grande différence parce qu'il y avait beaucoup de travail sur le plan de fabrication de la personnalité et aujourd'hui, on est aidé

par beaucoup de choses par les médias, la nouvelle technologie. Et maintenant on se soucie moins de comment le son doit être car il ya des machines qui arrangent tout ; on peut fabriquer des photos, des images alors qu'à l'époque, c'était vraiment une identité spécifique ou tu as passé des années à te former pour avoir une diction impeccable, une gestuelle appropriée pour telle ou telle interprétation. Aujourd'hui, les choses sont un tout petit peu bâclées et un peu négligées aussi. Les jeunes sont négligents. Nous avons donc le devoir aujourd'hui de les mettre au travail, de lire beaucoup, de s'appuyer sur des textes crédibles pour faire du théâtre ou bien de la musique. Il y a des thèmes qu'il faut aborder, des textes qu'il faut élaborer. C'est totalement différent mais on est tout de même heureux de savoir que des enfants que nous avons formés sont entrain d'implémenter ce qu'ils ont reçu de nous. Ceux là font véritablement notre fierté aujourd'hui.

Pour vos 50 ans, avez-vous reçu le parrainage ou encore un soutien financier et logistique du ministre des Arts et de la culture ?

C'est une très bonne question parce que je dirais Non et quand mon dossier a été reçu dans les services du Minac, la réponse a été négative même si on parle de quelques arrangements. Globalement c'était non. Quelqu'un d'autre en regardant le dossier et en me regardant m'a dit que le ministre n'a pas vu ce dossier. La personne m'a conseillé d'aller le voir, c'est ce que je m'apprête à faire. L'ancien ministre même où il est actuellement, j'irais le voir. Je lui ai écrit lorsqu'il était aux Sports parce que j'ai commencé à préparer cet événement depuis bien longtemps. De toutes les façons, moi je vous dis je vais aller voir tous les deux ministres et je viendrais vous rendre compte. Le plus important, c'est que ma fête, celle de tous les amoureux des Arts, soit belle.

Réalisée par Christian TCHAPMI

SUCCESSION À LA CHEFFERIE SUPÉRIEURE BANGOU

La vérité qu'on refuse de dire...

PAR DR JEAN MIRABEAU
KEPSEU

C'est fait ! Le nouveau Roi Bangou Sa Majesté Ngambou Kemayou Maurice vient d'être choisi selon nos coutumes ancestrales et acclamé par le peuple Bangou tout entier. Bangou a un nouveau chef, un nouveau guide. Il est actuellement au *Lahkep* pour son initiation qui va durer neuf semaines. Mais au lieu de saluer et célébrer cette bonne nouvelle qui vient mettre un terme à de longues et interminables semaines d'atermoiements et d'échauffourées autour du trône de sa Majesté Kemayou, certaines personnes mal intentionnées et ignorantes des us et coutumes en vigueur dans la région Bamiléké ou pire, n'ayant aucune qualité dans le processus du choix du chef, ont pris sur eux la lourde responsabilité de se donner le droit et les attributs de faire main basse sur le responsable des sept qui arrêtent le chef et le présente au Roi de Bazou afin que ce dernier le confirme, lui donne le bâton de commandement, et le présente au peuple et aux autorités officielles.

Toute chose qui est regrettable parce que inadmissible qu'un élu Bangou se retourne contre ceux qui l'ont élu, en s'arrogeant des responsabilités coutumières qui ne lui sont point conférés par son élection et pire est de profaner le *Lahkep* en y rentrant avec des policiers pour déloger un chef choisi par le peuple Bangou selon les coutumes. Un sacrilège pour dire le moins. La durée du séjour du regretté Tayo Marcel Alias Kezebo Marcel à la chefferie Bangou ne lui confère pas les attributs de chef face aux coutumes, pour qui connaît le verdict de la justice au sujet de son origine et du regrettable processus qui l'a conduit à ce poste. L'élu Bangou le sait et c'est ce qui aggrave sa compromission dans cette affaire. Pour revenir sur le processus de désignation du nouveau Roi, Ndibou Youkep est le nom du notable qui a arrêté le nouveau chef lundi dernier à Bangou. Comme un héritage qui se transmet de génération en génération, son père a posé le même acte lors de l'intronisation de Kemayou Paul Bernard comme chef et Nana Sinkam Samuel comme adjoint.

Vacance au trône

Ce notable, fidèle à la logique traditionnelle, est resté ferme sur le fait qu'on doit rétablir la vérité de la lignée. Refusant de jouer le jeu de l'honorable Datouo et Cie qui ont fabriqué leur notable, un certain Chuisseu Remi qui devait désigner celui qu'ils ont choisi comme chef, au mépris des us et coutumes et de la volonté des ancêtres. Ce personnage qui n'est qu'un simple notable qu'on a introduit pour brouiller les cartes et décrédibiliser la succession avait pour père, le grand père du Roi Djomo. Et comme le veut la tradition, il est devenu « Tafeu Zosop » qui n'est rien d'autre qu'un titre honorifique. A l'ouverture du deuil lundi dernier, Ndibou Youkep a été bloqué par des gendarmes qui



ont reçu pour mission de l'empêcher de se prêter au rite de désignation. N'eût été la rigueur d'un des princes que le digne fils Bangou n'aurait jamais accompli cet inestimable dessein.

Rappelons que c'est le Roi Nana qui est venu en 1950 coordonner le processus d'arrestation de Kemayou Paul Bernard. Et Nana Sinkam Samuel comme adjoint. Face à la pression que voulait mettre le chef Christophe Djomo sur son entourage pour s'installer sur le trône, le roi Kemayou a remis de l'ordre en refusant qu'un tel sacrilège puisse se produire. Il est judicieux de préciser que le chef Djomo ayant été installé suite à la vacance, conséquence de l'exil de Kemayou, avait été désigné par l'administration fédérale comme régent et il décède en 1979. Son fils a donc simplement continué cette régence. C'est dire que sur le plan traditionnel, la présence du chef Bazou n'était plus nécessaire à cette époque. Il revient donc en 2019 pour rétablir la lignée, conformément à la tradition ancestrale. Il est dans son rôle et aucune autre interprétation fut-elle de ceux qui veulent contre vents et marées usurper le trône, ne saurait tenir la route.

Luttes nationalistes

Ce d'autant plus que les archives et les abondants écrits sur la légende que représente Paul-Bernard Kemayou suffisent à mesurer l'étendue de sa notoriété et toute la reconnaissance que lui voue aujourd'hui, le groupement Bangou secoué par la crise de succession entre ceux qui contestent à la lignée Tayo la légitimité, et de l'autre, les partisans du retour à l'ordre rompu par l'autorité coloniale en 1961. C'est en effet un doux euphémisme

de dire que le village se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins. Et c'est une figure emblématique de la lutte contre la colonisation qui agite ainsi la mémoire de son peuple de longues années après sa disparition. Fervent militant de l'Union des populations du Cameroun (Upc), qui a régné de 1948 à 1959 et ancré dans les luttes nationalistes, il a tout donné dans cette noble cause qu'il défendait. Dès 1957, la lutte armée s'intensifie dans la région Bamiléké. « *L'administration coloniale sollicite le concours des chefs traditionnels pour mettre la main sur les bandes armées... En tant qu'auxiliaires de l'administration, le chef se doit de donner les renseignements utiles pour lutte contre la rébellion* », écrit Paul Tchakounté dans son mémoire de licence en histoire soutenu en 2007-2008.

Alors que les nationalistes engagent une lutte contre les chefs « traîtres », qui pactisent avec l'administration coloniale. Les palais royaux sont incendiés ; notamment celles de Baham, Bahouan, Bandjoun,.... « *Plusieurs chefs se rallient au mouvement de l'Upc* », écrit Paul Tchakounté. Parmi eux, Paul Bernard Kemayou. « *Dans le comité de base de la chefferie, est adjointe une section de combattants. Pour camoufler le jeu, les maquisards sont ici habillés en femmes, pour ne pas attirer le moindre soupçon. C'est en tenue de combattants de l'Upc que le Roi Kemayou se présente aux cérémonies organisées par ceux-ci* », rapporte l'historien. La guerre est ouverte avec l'administration coloniale. L'ardeur et la témérité du Roi Kemayou seront vaincues par Maurice Quezel, affecté le 31 décembre 1958 comme chef de poste administratif de Bangou.

Ravitaillement des troupes coloniales

Ce spécialiste de la guérilla que la France dépêcha d'Indochine pour mater les velléités indépendantistes dans la région de Bangou mettra tout en œuvre pour réussir sa mission. Le résistant Paul Bernard Kemayou finira par céder et s'exila au Ghana et plus tard en Chine, terre plus favorable aux indépendantistes d'Afrique française. Une fois en terre chinoise où il trouve asile, Paul Bernard Kemayou se sent libéré et poursuit le combat sur une terre plus fertile pour la cause, de 1962 à 1972. Durant ses cinq dernières années, l'exilé politique a été coordonnateur et responsable des liens sino-africains pour œuvrer à l'accompagnement des luttes de libération en Afrique. Faisant ainsi tout honneur au surnom qu'il portait depuis les premières années du combat de l'Upc, à savoir « Kemayou l'Africain ».

Le fils du roi Sinkep Charles, né en 1938, a grandi avec l'âme de combattant. Porté à la défense des opprimés, le prince rencontra Ernest Ouandié à l'école primaire de Bangou carrefour, et ce sera facile pour lui de faire partie du combat que mènera le futur président de l'Upc. Son accession au trône à l'âge de 21 ans comme 12ème ne le détourna pas de sa mission de combattant nationaliste. Nommé auxiliaire de l'administration, avec pour mission le ravitaillement des troupes coloniales, l'homme profitera pour glaner des informations pour ses frères combattants. Ce qui conduira à sa destitution le 28 avril 1967, et condamnation à mort par contumace. Sept ans après qu'il a quitté son royaume, pour un exil forcé, en passant par le Cameroun anglophone. Direction le Ghana, puis la Chine.

Vive le Roi Ngambou Kemayou Maurice

Avant de terminer ses jours en Guinée où l'homme était le représentant permanent de l'Upc jusqu'à son assassinat. Il décède des suites d'un empoisonnement en 1985. « *Le 11 mai 1995, le rituel d'inhumation du défunt Roi est interrompu par des éléments de l'armée camerounaise qui ordonnent à des prisonniers amenés par l'armée de prendre possession du cercueil* », peut-on lire sur une page à lui dédiée sur wikipedia. Le roi n'a donc jamais eu droit aux obsèques officielles et une succession digne. Destitué, Paul Bernard Kemayou est remplacé par Christophe Djomo, neveu du roi combattant. Il laissera le pouvoir à son fils adoptif Marcel Tayo II qui régnera de 1979 jusqu'à son suicide le 16 novembre dernier. Quel service rendent les usurpateurs, les fanatiques de clans et de dissidence à la recherche de la paix, de la convivialité, conditions incontournables pour un développement économique et social durable, vœux cher à Son excellence Paul Biya, président de la République, chef de l'Etat ? On se le demande. Quoiqu'il en soit, le Peuple Bangou reste et demeure solidaire derrière son nouveau Roi, S.M Ngambou Kemayou Maurice. Vive le Roi !



Together We Can Fight False News

We are taking action by removing fake accounts and working with fact-checkers. You can learn what to trust with our tips to spot false news.



1. Be skeptical of headlines.

False news stories often have catchy headlines in all caps with exclamation points. If shocking claims in the headline sound unbelievable, they probably are.

2. Look closely at the link.

A phony or look-alike link may be a warning sign of false news. Many false news sites mimic authentic news sources by making small changes to the link. You can go to the site and compare the link to established sources.

3. Investigate the source.

Ensure that the story is written by a source that you trust with a reputation for accuracy. If the story comes from an unfamiliar organization, check their "About" section to learn more.

4. Watch for unusual formatting.

Many false news sites have misspellings or awkward layouts. Read carefully if you see these signs.

5. Consider the photos.

False news stories often contain manipulated images or videos. Sometimes the photo may be authentic, but taken out of context. You can search for the photo or image to verify where it came from.

6. Inspect the dates.

False news stories may contain timelines that make no sense, or event dates that have been altered.

7. Check the evidence.

Check the author's sources to confirm that they are accurate. Lack of evidence or reliance on unnamed experts may indicate a false news story.

8. Look at other reports.

If no other news source is reporting the same story, it may indicate that the story is false. If the story is reported by multiple sources you trust, it's more likely to be true.

9. Is the story a joke?

Sometimes false news stories can be hard to distinguish from humor or satire. Check whether the source is known for parody, and whether the story's details and tone suggest it may be just for fun.

10. Some stories are intentionally false.

Think critically about the stories you read, and only share news that you know to be credible.

www.facebook.com/help/spotfalsenews

CHAMPIONNATS PROFESSIONNELS

Comment Seidou Mbombo Njoya a sauvé Pierre Semengue

Réuni à Yaoundé mercredi dernier, le Comité ad hoc de la Fédération camerounaise de football chargé de la réflexion sur l'avenir de la Ligue de football professionnel du Cameroun (Lfpf), a finalement réussi à calmer le jeu entre les deux factions en dissidence pour convenir conjointement du démarrage de la saison fixé ce 2 février.

C'est peut être les premiers fruits du Comité Adhoc chargé de proposer des solutions à la crise de confiance qui menace de manière perpétuelle, le bon fonctionnement de la Lfpf. Une victoire dont tout le mérite revient à son instigateur Seidou Mbombo Njoya, déterminé à siffler la fin de la récréation dans la cour de l'instance qui préside aux destinées du football professionnel au Cameroun. Après le démarrage manqué du week-end dernier avec en prime, l'humiliation de Pierre Semengue qui s'est entêté de botter en touche le mot d'ordre du Syndicat des clubs d'élite du



Cameroun qu'il qualifie d'illégal, le bon départ est annoncé pour ce 2 février au stade militaire de Yaoundé. La bonne nouvelle figure dans l'une des résolutions de la réunion de crise tenue mercredi dernier sous la direction du premier vice-président de la Fécafoot, Alim Konaté. La situation antagoniste au sein de la Lfpf ayant poussé la maison mère du sport roi au pays de Samuel Eto'o, tutelle de Ligue, de sortir de sa réserve pour remettre de l'ordre, il était plus que jamais temps d'amener les deux factions en conflit, à enterrer la hache de guerre pour l'intérêt supérieur du football.

Apaisement

Tout a commencé par ce communiqué signé du nouveau locataire du palais de Tsinga le 28 janvier 2019, donnant injonction aux acteurs de la Lfpf sept jours pour démarrer un championnat, faute de quoi elle prendrait ses responsabilités « légales et réglementaires ». Ultimatum, mise en garde ou agacement ? Ce qu'on sait, c'est que la réunion tripartite Fécafoot-Ligue-Clubs élargie à certaines personnalités, était d'une importance capitale pour la survie des championnats professionnels qu'on annonçait en lambeaux au regard de l'avant-goût amer servi samedi dernier au général d'armée. Après plus de 4h

d'échanges, de discussions et de conciliabules, Pierre Semengue peut pousser un ouf de soulagement. Parce que « le Comité ad hoc recommande que, dans l'intérêt unique et supérieur du football camerounais, la logique de l'affrontement se fasse à la logique d'apaisement », peut-on lire sur le communiqué qui a sanctionné le conclave.

Mais le plus important a été la résolution concernant l'ouverture des championnats professionnels Ligue 1 et Ligue 2 programmée pour ce week-end, avec la tenue samedi, de deux matchs de division. Canon de Yaoundé contre Panthère du Ndé et Eding sport Fc qui affrontera Yong Sport academy de Bamenda au stade militaire de Yaoundé. Bonne nouvelle pour le Sycec qui attend des comptes du président de la Lfpf, « suite à l'intervention du président de la Lfpf, que la date de tenue de l'Assemblée générale de la Lfpf est fixée au 28 février 2019 ». Suffisant pour comprendre que la question de cette fameuse Ag querellée n'est plus d'actualité. Place au jeu, place au spectacle. Les procès vont prendre une pause.

C.T.

ALASSAN

« Réduire les forfaits que subissaient les équipes du fait du manque de moyens »

Président de la Ligue départementale de football du Wouri, il présente sa feuille de route et les innovations qu'il entend apporter afin de créer un cadre propice au développement du football et à l'épanouissement des jeunes footballeurs du Wouri.

Comment se porte la ligue du Wouri depuis votre prise de fonction ?

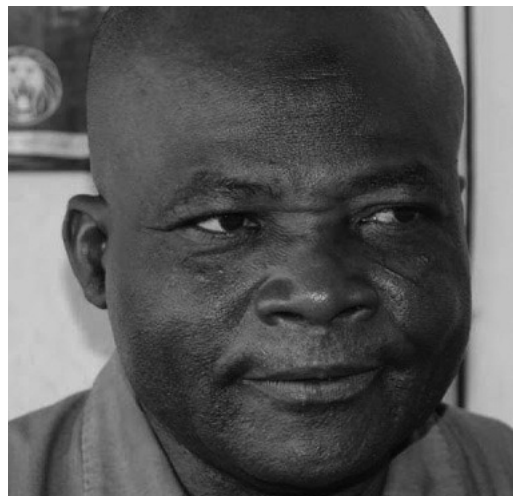
La Ligue se porte bien parce que, nous avons procédé tout récemment à la passation de service et cela s'est bien passé malgré le retard. Cela aurait dû être fait 4 jours après les élections. Le président sortant s'est réjoui parce que pour lui c'est une retraite bien méritée.

Quel état de lieu faites-vous au moment où vous preniez fonction ?

Jadis, certains membres de la ligue étaient juges et parties, et cela plombait le fonctionnement de la ligue dans la prise de décisions d'intérêt général. Cela a fait l'objet de notre champ de bataille et nous sommes satisfaits que plusieurs personnes aient compris cela. Nous prévoyons beaucoup d'innovations pour le championnat cette saison et cela a fait l'objet d'une approbation lors du conseil d'administration de notre ligue. Donc, prochainement comme l'Assemblée générale est un organe où prennent part tous les clubs, nous allons donc chaque saison procéder au tirage au sort des sous-poules, ceci permettant aux présidents de clubs de savoir que la ligue soit vraiment sérieuse dans son nouveau fonctionnement. L'aspect compétition va être amélioré par rapport à la saison écoulée, nous avons commencé par respecter les décisions d'homologation qui ont vu reléguer trois clubs notamment AS Espoir de New-Bell, CPCED FC et AS Douala 2e.

Quelle sera la nouvelle formule du championnat cette saison ?

La saison écoulée nous avons joué avec 31 clubs, AS Dauphine a obtenu son ticket d'ascension en ligue régionale, il en reste donc 30 clubs auxquels nous allons ajouter les deux promus notamment USD académie, et Réal académie, soit 32 clubs, soustrait à cela les trois clubs relégués, il reste donc 29 clubs pour la nouvelle saison réparties en trois sous-poules dont deux de 10 clubs une de 9 clubs selon les résolutions du conseil d'administration. Le mécanisme d'ascension retenu est que les poules de 10 clubs fourni-



ront leurs trois premiers et la poule de 9 fournira les deux premiers pour un total de 8 clubs qui vont donc s'affronter un tournoi en quarts de finale simples, demi-finales simples et en final. A l'issue de ce tournoi, le champion sera connu.

Dans quelle ambiance travaillez-vous après des élections électriques ?

La sérénité est revenue au lendemain des élections. Nous dialoguons avec ceux qui étaient considérés comme nos adversaires. J'ai d'ailleurs échangé avec mon principal challenger sur les informations relatives aux licences. Donc, je suis élu pour être président de la Ligue et non d'un camp. Notre ligue retrouve une certaine sérénité et la clarté. Ce qui est en train de conforter tout le monde car, nous avons opté pour rester légalistes, sans partie pris.

Quels sont les stades retenus pour abriter le championnat cette saison ?

Nous avons retenu trois stades pour nos compétitions notamment ceux de Camrail et Terkocam pour les matchs de ligue départementale et celui de Bilongue pour les matchs d'arrondissement. Cela permet de réduire les coûts de déplacement des équipes. Cela aura un gros avantage dans la réduction des forfaits que subissaient les équipes du fait du manque de moyens pour les déplacements. Nous allons dans les prochains jours élaborer le budget qui sera soumis à l'appréciation de l'AG du 30 janvier et soumettre à la Fécafoot pour qu'elle mette à notre disposition les moyens pour la location de ces stades.

Qu'est ce qui a guidé les nominations dans les commissions que vous venez de rendre publique ?

Je suis très attaché et respectueux des pro-

messes. Donc, il n'y a pas de surprise dans les nominations que j'ai effectué, ma parole devant être respectée. Mon deuxième vice-président va démissionner du fait de sa nomination à la commission de marketing et communication. Son poste sera donc vacant jusqu'à la prochaine saison. Ce sera mis à l'ordre du jour pour l'organisation d'une nouvelle élection. Mais avant la commission électorale sera déjà mise sur pied, élue à l'Ag.

Quelles seront les autres principaux points à l'ordre du jour de l'Ag du 30 janvier ?

Il sera question de rassurer les présidents de clubs à l'issue de cette AG, définir les nouvelles bases de fonctionnement de notre ligue. Nous allons également validé le budget de la ligue en attendant que la subvention vienne en appui pour pouvoir couvrir toutes nos charges. Vous savez que les subventions dépendent du nombre de club. Nous n'avions pas eu d'arriérés et nous espérons qu'il en sera de même cette année avec la nouvelle équipe dirigeante de la Fécafoot. Nous allons aussi proposer en terme d'innovations un taux de cotisation annuelle calqué sur le model de la Fécafoot selon son règlement financier qui oblige les membres de l'AG à verser un montant de 10.000 en guise de taux de cotisation annuelle. Nous avons fixé un montant de 5000 et l'Assemblée donnera son point de vue.

À quand le début effectif du championnat ?

Étant subordonnées à la Fécafoot, nous avons l'obligation de respecter les directives et décisions qui émanent d'elle. Lors du dernier comité exécutif, il nous a été demandé de lancer les championnats dans l'intervalle du 9 au 20 février 2019. A notre niveau après concertation du conseil d'administration, nous avons arrêté la date du 16 février pour l'ouverture de la saison des deux championnats et actuellement l'annonce a déjà été faite aux clubs, ainsi que celle de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 janvier prochain. Il ne reste plus qu'aux clubs de s'affilier. Les convocations sont déjà prêtes pour respecter les délais. Mais le bémol c'est que ces convocations seront remises au fur et à mesure que les clubs viennent nous délivrer leur reçu de paiement. Le conseil d'administration a arrêté la date du 28 janvier comme délai de rigueur pour être à jour. Passé ce délai, les clubs qui ne seront pas à jour seront considérés comme non partant au championnat et ne pourront pas prendre part à cette Ago.

C.T. avec press-sport.com

EN BREF

CORRUPTION

La Fifa lève la suspension de Kalusha Bwalya

Président de la Fédération zambienne et membre du comité exécutif de la Confédération africaine de football (Caf), Kalusha Bwalya avait été suspendu pour deux ans de toute activité liée au football par la Fifa en août dernier. Accusée de « corruption » pour avoir perçu un paiement de 70 000 euros provenant de l'homme d'affaires qatari Mohammad Bin Hammam, candidat lors de l'élection présidentielle à la Fifa en 2011, l'ancienne gloire du football africain avait toujours défendu son honneur. Et son appel auprès de l'instance dirigeante du ballon rond lui a en partie donné raison puisque la Fifa a annoncé la levée de sa suspension lundi, considérant que les 6 mois déjà purgés étaient suffisants au vu des faits reprochés. En outre, le montant de l'amende dont il doit s'acquitter a été divisé par dix, passant de 100 000 francs suisses à 10 000 francs suisses (environ 8 820 euros). « *Tellement heureux et soulagé d'être de retour dans le jeu. Merci à tous les gens qui m'ont soutenu. Dieu est bon* », a savouré Bwalya sur Twitter.

ALGÉRIE

Les Fennecs remplissent avec Adidas

Partenaires depuis 2015, la Fédération algérienne (Faf) et la marque Adidas vont continuer à travailler ensemble. Comme pressenti depuis plusieurs mois, les deux parties ont officiellement prolongé leur contrat de 4 ans hier jeudi. « *La Faf vient de signer un nouveau contrat de quatre (4) ans avec Adidas à son siège à Paris. Lors de la signature de ce contrat, la Fédération algérienne de Football était représentée par son président M. Kheiredine Zetchi, le 1er Vice-président Rebouh Haddad, M. Rachid Gasmî membre du bureau fédéral et M. Abdelghani Nekkache, Dag* », a écrit la Faf sur son site officiel. A la Can 2019, les Fennecs arboreront donc à nouveau un maillot confectionné par la marque aux trois bandes